

## **AFDET AZUR**

### **Colloque national 15/12/2004**

Auteur : webmaster

Date de publication : 2010-02-21

AFDET : Compte-rendu de la « journée nationale d'information pour les Conseillers de l'Enseignement Technologique » 15 décembre 2004 - Ecole nationale de Chimie - Paris 1/  
**Ouverture par Mr RAVENEL Président national de l'AFDET** Accueil et remerciements aux participants et rappel du rôle de l'AFDET auprès des CET (mémento). **2/ Intervention de Mr GERARD Directeur de la la DESCO (c'est à dire de l'Enseignement Scolaire au Ministère de l'Education Nationale) : le cadre de la future loi d'orientation : car c'est le cadre dans lequel va s'inscrire l'action des CET** Mr GERARD rappelle que l'Education Nationale « prépare au monde du travail dans lequel les élèves devront s'inscrire dans l'avenir » et qu'elle a donc a besoin des CET. Il présente ensuite les grandes lignes de la future loi d'orientation :

Son objectif : la réussite de tous les élèves :

- Arriver à 100% de qualifiés/diplômés (au moins au niveau V)

- Et 50% d'élèves accédant à l'enseignement supérieur. **4 points forts** : - Le socle commun de connaissances : contrôlé par des épreuves nationales au Brevet des Collèges et assorti d'un Contrat Individuel de Réussite Educative de 3h d'aide pour chaque élève dès la constatation de difficultés. -L'apprentissage renforcé des langues étrangères dès le CE1, centré sur l'expression et la compréhension orale , avec des mentions européennes dans les LP&hellip; -La réforme des IUFM et de la formation des enseignants : connaissance accrue du système éducatif notamment des LT et LP, et des dispositifs d'orientation -Des responsabilités accrues données à l'établissement scolaire : les crédits globalisés (LOLF) devront être utilisés en fonction d'un contrat d'objectifs de réussite des élèves passé avec le Rectorat et l'établissement devra proposer aux élèves une vraie connaissance des métiers avec la mise ne place à la rentrée 2006 du dispositif des 3H de découverte professionnelle : il s'agira de présenter le maximum de métiers, de manière pédagogique et ce dispositif sera intégré au Brevet des Collèges. **Projet de refonte des filières** : Dans l'enseignement technologique : Les classes de 1er et Terminale seront plus spécialisées, les STG remplaceront les STT, il n'y aura plus que 5 STI. Dans l'enseignement professionnel :Les CAP resteront des diplômes d'insertion professionnelle ; mais les BEP seront moins nombreux et plus généraux et, à titre expérimental dans certaines académies le Bac Pro pourra être préparé également en 3 ans Enfin, l'accès aux études supérieures sera facilité aux bons élèves méritants à travers la création de bourses au mérite, et les bacheliers Pro avec mention B ou TB seront d'office admis s'ils souhaitent poursuivre en STS. Il rend hommage au travail accompli par tous les bénévoles de l'AFDET envers l'éducation nationale. **3/ Intervention de Mme BERHO, Vice Présidente de l'AFDET nationale : Les résultats de l'enquête nationale sur les CET , confiée à l'AFDET par la DESCO: 3.1 : Le renouvellement des CET** : - 6 120 CET en France métropolitaine : nombre en légère baisse par rapport à la mandature précédente 1998/2004, avec de fortes disparités académiques (de 50 à 500 CET : Nice est dans la moyenne avec 151). Très fort renouvellement : 50% ce qui signifie 3000 nouveaux CET - Profil : - l'âge moyen est d'environ 50 ans : il a diminué de 5 ans :. - plus d'actifs et moins de retraités et - plus de chefs d'entreprise ( TPE, PME, artisanat) que de salariés. - La plupart des champs d'activité sont couverts avec néanmoins encore des difficultés de recrutement dans certains secteurs (les arts appliqués, les services, l'extraction des matériaux et les métiers à petits flux). Forte influence du contexte local. **3.2 Les missions des CET** : - Une lettre individuelle de

mission leur a été adressée dans la moitié des cas (concept interprété différemment suivant les Académies) : une lettre de cadrage et une circulaire, ainsi qu'un décret ministériel précisent et confirment officiellement ces missions. Dans les académies, les interlocuteurs privilégiés des CET sont les services des DAET, les IEN et les proviseurs, même si pour l'instant leur rattachement aux LP et LT reste largement informel (encore moins dans les collèges). - Elargissement de leurs missions dans la moitié des Académies : Présidents des jurys de niveau V mais aussi participation à la VAE, aux bureaux des Partenariats des établissements, à la labellisation des lycées des Métiers, aux CCF (contrôles en cours de formation), à l'alternance en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de collège. Experts de leur métier, ils sont « les mieux placés » pour informer : - sur l'évolution des besoins de leur profession afin d'aider à la rénovation de la carte des formations. - sur les métiers, en accueillant les élèves de collège de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> à option en stage dans leur entreprise, en participant à des carrefours, salons&hellip; - et pour participer à l'insertion professionnelle des élèves à travers le parrainage.

**3.3 L'information des CET :** - Juste après leur nomination, 1 réunion académique ou par département présidée par le Recteur . et ensuite des réunions à l'initiative des IEN, de l'AFDET ou du Rectorat, par thème (ex les examens) ou par filière ou par branche professionnelle. - Utilisation du site AFDET local pour l'information des CET - Lettre d'information trimestrielle

**3.4 L'organisation de leur travail :** - rattachement à un LGT ou LP de facto ou envisagé dans 40% des cas - 3 ou 4 associations de CET académiques - des représentants désignés auprès du Recteur ou de l'IA - rôle reconnu de l'AFDET : cité dans la moitié des académies (communication, animation, médiation, interface). Conclusion : des marges de progrès à exploiter dans tous les domaines, un potentiel d'une grande richesse

**4- 1<sup>ère</sup> table ronde : « Etre conseiller de l'enseignement technologique en 2004 » :** Témoignages de CET, et interventions du Recteur de l'Académie de Bordeaux et du chef du service des formations à la DESCO, sur 3 thèmes : les missions des CET, l'organisation de leur action, les conditions de l'efficacité :

**5.1 Les missions :** - Les CET font état de leur motivation pour devenir CET( valoriser les établissements et les métiers mal considérés) de leur expérience comme président de jury d'examen, élaboration des sujets d'examen, organisation de concours ouvert aux apprentis et aux élèves de LP et participation à l'information métier : (ex les mercredis de l'entreprise autour d'une thématique : ½ journée de présentation par des professionnels, 1/2 journée de visite en entreprise). de leurs difficultés à appréhender les établissements au regard de leur CPC car ceux-ci ne font pas souvent appel à eux : dans une académie, une liste des établissements a ainsi été donnée aux CET et une liste des CET aux établissements de leurs problèmes de disponibilité de leur souhait de réunions de proximité pour être informés sur les nouveaux dispositifs : comme la VAE, les nouvelles 3<sup>e</sup> à options (3H/6H) de leur regret de l'isolement (les CET se connaissent peu et sont rarement organisés en association :3), du quasi silence de l'Education Nationale pendant presque la 1<sup>ère</sup> année où la solitude laisse la place aux initiatives individuelles, non coordonnées et de ce que l'EN ne manifeste pas toujours de reconnaissance après de nombreuses années de service. - Si, pour M MAROIS, Recteur de l'Académie de Bordeaux (525 CET) le coeur de mission reste bien les examens, cette mission en effet évolue : participation à la VAE, à l'élaboration de la carte des formations (le CET, expert de son secteur, peut exprimer les besoins de la profession) , information des élèves sur les métiers déficitaires (participation aux Forum d'information, interventions dans les collèges et lycées), participation à l'évolution des collèges dans le cadre de la découverte professionnelle en 3<sup>e</sup> et de l'alternance, et, en aval du diplôme, participation à l'aide à l'insertion. - Mais cette diversification ne risque t'elle pas d'entraîner la dilution ? Pour M CUISINIER : (chef du service des formations à la DESCO) : elle est indispensable et doit être maîtrisée : d'où les problèmes d'information et d'organisation dans les académies. (Ambassadeur des métiers, expert et Président de Jury , l'évolution de la mission du CET est parallèle à celle des attentes. A quoi s'ajoute l'enjeu de l'acceptation des évolutions en cours, enjeu fort au collège par rapport à l'orientation positive vers les filières technologiques et professionnelles. En outre, l'importance du renouvellement génère un besoin de transmission des acquis des CET

expérimentés mais il est aussi l'occasion d'un regard neuf). **5.2 L'organisation : comment établir une organisation au regard de cette diversification ? et comment entretenir la motivation des CET pendant 6 ans ?** Des principes et des suggestions : - CET est une fonction bénévole : pour M. SENOT (DAET de l'Académie de Besançon) pour entretenir et développer l'enthousiasme, sont nécessaires : la lisibilité de leur fonction des réunions d'information régulières et ciblées sur leurs besoins des messages précis pour qu'ils puissent pleinement exercer leur mission : par ex un effort de la part des services rectoraux et des établissements sur les dates des examens et les CCF, avec des ordres de mission adressés assez tôt. - Pour M. CUISINIER : (service « Formation » à la Direction de l'Enseignement Scolaire) il faut donner du sens individuellement à l'action de chaque CET Par écrit et par oral à chaque occasion rappeler leurs missions Le faire auprès des personnels d'encadrement, auprès des conseillers du Recteur (DAET), IA-IPR, IEN, -pour M. SENOT (DAET de l'Académie de Besançon), développer l'efficacité de la mission des CET, demande une vision globale articulée autour de 3 points forts : - 1er point : la reconnaissance formelle de la mission des CET à travers l'information donnée par le Recteur, à travers les établissements, partenaires des CET qui devraient recevoir la liste des CET pour pouvoir faire appel à eux et à travers la participation des CET aux commissions régionales sur l'évolution de l'enseignement professionnel &hellip; - 2è point : l'information des CET sur leur mission mais aussi sur le travail possible sur un territoire : c'est pourquoi il doit connaître la politique académique sur ce territoire ( enjeux, souhaits de développement des professionnels : d'où le nécessaire travail avec les organisations représentatives des professions). - 3è point : le CET travaille dans un collectif : ce ne peut-être un ensemble d'initiatives individuelles ; il doit être au sein d'un groupe pour intervenir en relation avec les structures : ex avec les CIO, la VAE en rapport avec le service des examens et les IEN&hellip; Au total, la responsabilité est au niveau du pilotage académique : gérer les CET relève de modalités différentes selon les contextes académiques. Des pistes : - approche par le territoire (le BEF) - approche par les thèmes (VAE, découverte professionnelle) -.le rattachement à un établissement scolaire : à un LP ou un LGT sur un métier, à un collège de proximité &hellip; afin de rapprocher non seulement l'Ecole de l'Entreprise mais aussi l'entreprise de l'Ecole : par ex, au collège les CET ne sont pas connus car ils y interviennent peu : pourtant leur information est indispensable sur le dossier nouveau de l'option 3H et ils peuvent y jouer le rôle d'interface entre l'Ecole et l'Entreprise pour aider les Chefs d'établissement à sa mise en place, en leur donnant une liste d'entreprises d'accueil (car les CET appartiennent souvent aux Chambres syndicales et consulaires) « marier » CET/lycée : les recruter comme personnes qualifiées des conseils d'administration ou à un BEF (Bassin d'Education et de Formation) : le BEF semble un niveau intéressant pour les réunions de proximité destinées à informer les CET et à mutualiser les compétences Ce peut être le niveau d'intervention de l'AFDET auprès des établissements - des réunions thématiques et ciblées, des tables rondes organisées par le Rectorat ou l'AFDET: pour informer sur les différentes missions : examens, CCF, certification, VAE, expertise dans les établissements et l'enseignement supérieur, lycées des métiers, connaissance de l'institution&hellip;)&hellip; pour donner aux CET la «trousse à outils» nécessaire : ex le référentiel pour comprendre les compétences du diplôme , revue technique&hellip; Repérage et formation des nouveaux CET mais aussi transmission de leur expérience par les CET plus anciens . - une organisation des CET par filière: - en réseau, autour de CET référents coordonnateurs d'une filière (car travailler par branche permet aussi d'organiser et de diffuser les informations vers les entreprises) et interfaces avec le Rectorat, l'IA :- rattachement à un inspecteur de la filière - La spécialisation des CET en fonction de leurs disponibilités : pour régler le problème du temps, éviter la dispersion et optimiser les missions - Pour ce qui concerne la reconnaissance, certains rappellent l'existence des médailles de l'Enseignement Technique, tandis que d'autres se disent non attachés aux honneurs ou bien seraient plus sensibles à la gratuité de l'abonnement aux publications comme «CPC»et «la revue de l'Enseignement Technique» pour compenser le problème matériel de l'intervention bénévole du CET - Les lettres de mission

personnalisées ont été progressivement mises en place : elles n'ont pas été rédigées dans l'immédiat afin de prendre le temps de le faire ; ce n'est qu'un instrument, même s'il est important et rappelé dans les textes officiels En conclusion, une structuration progressivement dans le temps : l'année « 0 » étant bien souvent celle de la mise en place et l'année « 1 » celle des projets, **5**

**L'engagement des CET dans la VAE : 5.1 intervention de M.SCHILDKNECHT (responsable de la mission de validation des acquis de l'expérience à la DESCO) :** -Il existe 3 ensembles de certifications : - les diplômes délivrés par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture - les diplômes délivrés par les autres Ministères - les diplômes délivrés par les branches professionnelles -Qui peut faire valider ses acquis ? Les salariés, les travailleurs indépendants, les intérimaires, ayant exercé une activité professionnelle en rapport avec le diplôme demandé, pendant une durée minimale de 3 années continue ou non. -La VAE est une démarche individuelle qui se déroule en plusieurs étapes : - accueil et information : demande et dossier : livrets 1 et 2 - examen de la recevabilité de la demande - accompagnement éventuel : aide à la constitution du dossier et du choix des activités - entretien avec un jury - décision du jury - évaluation complémentaire éventuelle à la demande du jury - certification de la décision En 2003, 71 217 personnes ont été accueillies et 15 872 dossiers déposés ; -Les diplômes les plus demandés : - BTS assistant de santé - CAP petite enfance - Bac Pro sécurité option Police Nationale - BTS action commerciale - BTS assistant de gestion PME-PMI **5.2 Intervention de M. CHERITEL (DAET de l'Académie de Créteil) :** -Il insiste sur la neutralité du jury, la confidentialité, la lisibilité et l'accessibilité liée à la gestion des flux de demandes. - 58 % de réussite totale. L'accompagnement n'est pas obligatoire. -Il est souhaitable de développer la VAE pour les candidats de niveau V car ce sont les plus fragiles par rapport au marché du travail ; pour eux, la VAE est une seconde chance, qui demande un accompagnement spécifique. C'est un public moins informé, avec des problèmes d'ordre psychologique face à un jury . Il faut se rapprocher d'eux en multipliant les centres de validation. Pour autant il ne faut pas remettre en cause la maîtrise orale et écrite de la formalisation e leur métier, il ne doit pas y avoir d'exigences différentes et il est important de maintenir l'exigence en enseignement général. -Quelles actions l'administration envisage-t-elle pour former les CET à laVAE ? mieux former, mieux informer les CET membres des jurys car on ne s'improvise pas évaluateur et il n'est pas évident de passer du monde du travail à la validation . **6 Le CET entre l'Ecole et l'Entreprise : 6.1 intervention de M. PERCQ : Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation de l'Académie de Strasbourg :** - Mr Percq rappelle les 3 items récurrents concernant l'orientation : La méconnaissance des métiers, le rejet des métiers qui ont une image négative, le décalage entre l'offre et la demande d'emploi. - Mais il rappelle aussi la complexité du travail d'orientation auprès de l'élève : 1) on lui demande de se projeter dans un métier au moment où son identité est en pleine construction 2) l'élève intègre un ensemble d'informations : les représentations des parents, la parole de l'enseignant&hellip;3) c'est plus un manque de structuration de l'information qui fait défaut que l'information elle-même 4) la 3è est le moment de l'orientation, un palier, or le temps de l'élève est différent&hellip;. - En conséquence, il faut revenir sur 3 principes essentiels : - L'éducation à l'orientation demande du temps, en amont des différents paliers d'orientation et repose sur 3 piliers : la connaissance de soi, la connaissance des filières de formation, la connaissance des métiers : - le terme d'« information » sur les métiers doit être remplacé par « connaissance », nécessaire pour que l'individu ait des schémas lui permettant d'intégrer des informations sur les métiers - il faut mettre de l'ordre dans la relation Ecole/Entreprise car elle a plusieurs logiques : le recrutement (filières déficientes), la promotion des voies professionnelles, l'alternance en entreprise, la découverte professionnelle. - Il faut une mise en cohérence de l'ensemble, des différentes étapes par lesquelles l'élève doit passer. -Dans le projet académique, l'objectif affiché est d'« offrir à tout élève les conditions d'une connaissance active des métiers », dans le contexte alsacien où la voie professionnelle est valorisée mais où le niveau doit s'élever. A quoi s'ajoutent : les contrats d'objectifs territoriaux, le schéma régional parallèle au projet académique et la création d'un GIP dans le contrat de plan Région

mettant autour d'une même table des personnes avec des logiques très différentes : ex le MEDEF (recrutement), le Recteur (éduquer, instruire), l'ANPE, l'ONISEP ; avec 12 antennes d' »Univers Métier « dans les 12 districts. Mais ces outils ne suffisent pas. L'éducation à l'orientation : 1) relève de la responsabilité du chef d'établissement qui détermine son programme, c'est à dire la cohérence, 2) est continue : la découverte du monde professionnel, par ex la représentation sexuée des métiers l'est aussi bien dans les livres qu'à la télévision : le collègue est le moment où travailler cette problématique. Or l'orientation sera tout au long de la vie : l'important c'est d'avoir les schémas pour pouvoir le faire. 3) est collective : car tous les adultes de l'établissement sont concernés : éviter les erreurs de jugement sur un film 4) est concertée : comment apporter un éclairage sur les métiers sans apport de l'extérieur vu la connaissance des métiers qu'ont les enseignants et les chefs d'établissement : le boulanger est encore le mieux placé pour parler de son métier ! 5) La mise en cohérence des actions (forums, carrefours des métiers, mini-stages, journées « portes ouvertes, « info métiers ») &hellip; - implique un cahier des charges académique qui dit ce que doit être une manifestation sur les métiers, ce que doit être l'action d'un élève dans un forum (concept pédagogique du forum). - implique dans le temps de ne pas mélanger découverte des formations et découverte des métiers ; un principe : l'antériorité de la découverte du métier (1er semestre) par rapport à la formation (2è semestre) - implique de piloter une déclinaison géographique afin que tous les élèves aient les mêmes conditions - implique des supports et documents harmonisés émanant des différentes branches et de l'ONISEP - implique une interface locale : le CIO, entre l'établissement et le monde de l'entreprise. Un exemple de « forum métier » : tous les élèves de 3è de Strasbourg ont été invités à rencontrer des « métiers en action », organisés en 16 pôles recouvrant 100 métiers ; chaque élève devait voir 3 pôles. -L'option découverte professionnelle de 3H : écueils à éviter : qu'elle devienne une pré-orientation et qu'elle soit limitée à ces élèves d'où l'expérimentation d'un portfolio ou webfolio qui permet la traçabilité tout au long du cursus de l'élève, jusqu'en classe terminale. -L'essentiel c'est la mise en cohérence. : Les attentes par rapport aux CET c'est qu'il n'y ait pas de divergence par rapport à cette politique académique : il s'agit de travailler dans la cohérence y compris avec les entreprises où se déroulent les stages

2nde table ronde : animée par M. HUI (Proviseur honoraire de lycée technique et secrétaire général adjoint de l'AFDET : 3 thèmes : - le CET et la communication sur les métiers :

- en quoi peut-il répondre aux besoins des LP et CFA

- comment le CET est-il perçu dans l'entreprise et dans les branches professionnelles ?

- comment participe-t'il à la VAE ? QUESTION : Comment se traduit la politique nouvelle dans les collèges ? Quelle est la place des CET ? - Mme . ANTIGNAC : Principale de collège, Académie de Lyon : - les CET sont les bienvenus dans les collèges comme personnes ressources, interface entre l'Ecole et l'Entreprise, par le label qu'ils apportent et le dynamisme - importance de l'échelon collège - travailler - alternance au collège - la découverte professionnelle par les élèves : un chantier pour les chefs d'établissement pour proposer aux élèves une option professionnelle qui soit la suite de l'alternance. - M. SOUM : CET Académie de Toulouse : Partenariat très important des CET avec le système éducatif pour la présentation des métiers de l'aéronautique : - connaissance des petites et grandes entreprises - missions itinérantes assurées par les CET, avec un support : la définition des métiers - contrat de partenariat avec une entreprise pour découvrir les métiers : convention de stage de 6 à 7 demi-journées et trophée. - M. PORCHER : A qui s'adressent les 3H et 6H ?

Expérimentation menée dans 15 établissements en 2003-2004 : - l'option 3H, dans les collèges, a été proposée à tous les élèves, et ceux qui l'ont choisie n'ont pas été regroupés dans une même classe. L'objectif a été de leur présenter la palette des métiers pour une orientation à court comme à long terme (ce qui peut servir pour le choix des options de seconde). Ont été mises en place des démarches actives impliquantes (recherches avec les nouvelles technologies de l'information : analyses de documents multimédia, analyses par branches) et des activités personnelles (une certaine forme d'individualisation). Il s'agit ainsi de lutter contre l'abandon en cours de formation des

35% de jeunes qui choisissent la voie professionnelle (CFA, LP, voie agricole) tout en permettant aux autres élèves de s'informer eux aussi sur les métiers. - l'option 6H est différente car elle vise à regrouper des jeunes en difficulté s'orientant vers la voie professionnelle : elle sera installée en lycée professionnel : - leur montrer plus concrètement les métiers : 2 branches d'activités leur seront proposées. - M. BESSERIE ou M. CHESNAUD : une réflexion ouverte car paritaire : 3 enjeux pour les PME, déterminant 3 orientations de la mission des CET : - de nouvelles fonctions obéissant à des principes : la réalité utile pour conduite du CET comme interface - l'enjeu démographique : la transmission des PME ; elles ont en grand nombre, d'où l'importance de valoriser les PME et les TPE et les carrières dans l'entreprise : il faut donner envie aux jeunes, leur faire partager la passion, le goût du risque ; - une fonction majeure des stagiaires : gérer efficacement ces dispositifs coûteux : l'efficacité c'est être efficace dans leur formation dans le cadre des contraintes budgétaires. La compétitivité des PME : la sous-traitance demande un niveau technologique de plus en plus élevé pour avoir accès aux cahiers des charges ; les jeunes doivent être en mesure de supporter la compétition, pour que l'entreprise gagne : c'est une adhésion au système économique de l'entreprise. Les jeunes doivent donc, dans la durée, apprendre à apprendre, d'où le rôle de tuteur des CET dans l'entreprise qui facilitent, accompagnent le processus de formation, dans un temps économiquement convenable : les tuteurs : un statut pour les CET ? Il faudra des moyens mais avant tout une volonté forte. - Me FOUGERE : Proviseur de LP : Question : quelles informations les CET apportent-ils ? - les CET font partie de la culture des lycées professionnels : dans le cadre des stages, des jurys et du conseil d'administration comme personnes qualifiées. - La période actuelle est une période de mutation : la VAE introduit une autre culture, à quoi va s'ajouter le rôle des Conseils Régionaux ; une sorte de veille formative devient nécessaire dans les lycées professionnels : comment évoluent les emplois, le système économique, comment répondre à la demande des entreprises, du marché, sont des données à intégrer pour les lycées professionnels. Dans les études de faisabilité, pour monter des dossiers, les CET, la CCI, la Chambre des Métiers ont toute leur place. - les CET peuvent aider à conforter les choix d'orientation. - M. KLEYNHOFF : CET : l'AFDET offre un cadre de travail en concertation entre le monde économique et le monde de l'Education. - il s'agit de présenter un contexte de travail tout autant qu'un métier, pour que les salariés puissent être réactifs - un outil pour faciliter la formation des jeunes, entre tous les partenaires, a été mis au point par l'AFDET06 : la Charte Qualité des stages et Périodes de Formation en Entreprise. - M. LORTHOIR : CCA BTP Paris : - Le BTP est un secteur en évolution avec un problème de remplacement des actifs : besoin d'un capital humain fort : le flux annuel est de 100 000 pour un besoin de 160 000 - La préoccupation est de maintenir et améliorer les compétences des ouvriers du BTP par nécessité à la fois de la rentabilité et de la qualité des ouvrages La loi Fillon de juillet 2004 sur la formation continue présente 4 axes pour la fédération du BTP : - les contrats de professionnalisation,

- la mise en place de commissions régionales paritaires emploi/formation pour y voir clair au niveau de la Région
- pour convenir de ce qui peut améliorer la formation initiale dans le BTP . Comment travailler avec les CET ? Quelques axes de progrès : - améliorer l'aide à l'orientation des jeunes (connaissance des métiers et des formations)- garder la diversité des voies de formation en complémentarité : CFA et Lycées professionnels doivent être complémentaires et non concurrents, il s'agit d'avoir un discours clair sur les métiers sans prise de position partisane - améliorer la qualité de l'accueil et de la formation dans les entreprises : l'activité professionnelle en entreprise est indispensable, et ce d'autant plus s'il s'agit d'une formation par apprentissage, mais tout autant s'il s'agit d'une formation sous statut scolaire : on a besoin des CET comme relais vis à vis notamment du monde artisanal. - Améliorer la qualité de l'accueil et de la formation dans les lycées professionnels, les lycées techniques et les CFA : il y faut des formateurs connaissant le monde professionnel, qui aient une expérience en entreprise (stages pour les professeurs). - Améliorer la qualité des examens et des

diplômes : fidélité du BTP pour certifier la qualification des salariés à travers le diplôme (quelques CQP uniquement pour les métiers à petit flux). Les CET ont été associés aux CPC et les CAP sont adaptés aux besoins d'insertion. - Assurer un suivi plus affirmé du jeune orienté vers ce secteur, pour lutter contre le trop grand nombre de résiliations de contrats d'apprentissage (20%) : pour éviter les déperditions de jeunes, « denrée rare ». - Veiller à l'insertion professionnelle de 100% des jeunes formés dans le BTP : leur permettre d'accéder à un emploi identifié en terme de salaire et de projection de carrière. QUESTION : Est-il prévu des formations pour les CET ? - M. PORCHER : Le CCF est une évaluation certificative, sommative, non exhaustive mais par sondage sur les caractéristiques d'un métier. Cette évaluation, définie par les formateurs, a lieu soit en établissement soit en entreprise où elle implique le maître d'apprentissage, le tuteur, le CET, en tant qu'expert d'une filière : il s'agit de s'accorder sur le contenu des situations d'évaluation ; c'est le rôle des CET par rapport aux enseignants de l'enseignement professionnel : il s'agit de s'accorder en amont autant qu'au moment de l'évaluation : c'est à dire sur les grilles d'évaluation pour établir une note transmise au jury. -LA SALLE : -La CGPME s'engage dans 4 groupes de travail : - l'Enseignement Professionnel

- l'Enseignement Supérieur

- Europe et territoire Proposition à la Commission Nationale sur la Formation Professionnelle

-AFDET AUDE : les CET sont beaucoup sollicités : comment financer leurs déplacements ? Ce problème du coût fait baisser, en cours de mandat, le nombre des CET actifs. - prise en charge par l'entreprise ou les organisations professionnelles

- mais nombre ne le sont pas : il faudrait rembourser correctement les frais

- le projet Borloo a supprimé la suppression de la taxe d'apprentissage pour les entreprises qui participent comme CET

- prévenir des examens les entreprises pour qu'elles libèrent leurs salariés

- programmer les CCF dans les lycées professionnels avec les CET pour qu'ils puissent s'organiser

**CONCLUSION : M. CENAT :** Le renouvellement des CET a été l'occasion d'une prise de conscience de leur importance. Cette journée a été utile pour dresser les perspectives de l'évolution des missions des CET. Leur présence est indispensable pour l'éducation à l'orientation et la découverte des métiers. La coordination des interventions est nécessaire et une lettre de mission doit être adaptée à chacun. En accord avec l'inspecteur de la filière, il faut prévoir le rattachement des CET à un établissement. Enfin, l'entreprise doit reconnaître l'importance de leur rôle. Mettre en place une animation des CET est indispensable.